

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 juillet 2022

n° 099-22

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F21049 relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière - Lot 1 relatif aux canalisations et aux aménagements de voirie*

- date de convocation le 01 juillet 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Hervé Ferroud-Plattet à Vincent Boulnois - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 07 juillet 2022

délibération n° 099-22

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F21049 relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière - Lot 1 relatif aux canalisations et aux aménagements de voirie**

Philippe Gamen en l'absence de Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché des travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière (lot 1 relatif aux canalisations et aménagements de voirie) a été attribué au groupement d'entreprises Sesa Agence PRB / Spie Batignolles Blondet / SPTP / Delta TP Services / Eiffage Génie Civil.

Le marché est composé d'une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- tranche ferme : pose de conduites de refoulement et de distribution et ouvrages associés entre le chef-lieu des Déserts et le réservoir de Plainpalais et aménagement de voirie,
- tranche optionnelle 1 : pose d'une conduite de refoulement et ouvrages associés sur la commune de Saint-Jean-d'Arvey,
- tranche optionnelle 2 : pose de conduites d'adduction et de distribution et ouvrages associés entre les réservoirs de Plainpalais et La Magne.

A ce jour, les trois tranches ont été activées.

Le marché a déjà fait l'objet de deux avenants. Le premier a acté la scission de la société Piantoni, membre du groupement et le deuxième a pris en compte des travaux supplémentaires.

De nouveaux travaux supplémentaires sont nécessaires. En effet, un mur de soutènement nouvellement construit et présentant un réel risque d'effondrement, situé sur le tracé des travaux à Plainpalais Dessous, a obligé le maire des Déserts à prendre un arrêté de péril. La situation empêche la poursuite du chantier, et les délais de résolution sont incompatibles avec les délais de réalisation des travaux. Un nouveau tracé a été étudié en urgence, qui emprunte l'accotement de la route départementale et allonge le linéaire à réaliser.

Le montant de cette modification portant sur la tranche ferme du marché, et faisant l'objet de l'avenant n° 3, s'élève à 45 375,51 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève à 2 978 260,31 € HT, soit un pourcentage d'augmentation du marché tous avenants confondus de 5,76 %.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F21049,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 23 juin 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant 3 au marché F21049,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 099-22

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F21049 relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière - Lot 1 relatif aux canalisations et aux aménagements de voirie
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	13 juillet 2022
Annexe(s) :	avenant 3 marche F21049

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27648H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27648H1

Date de transmission en Préfecture :	14 juillet 2022
Date de réception en Préfecture :	14 juillet 2022
Publication :	jeudi 14 juillet 2022